

ANNEE ACADEMIQUE 2010-2011
Séminaire d'histoire contemporaine annuel
Enseignants: Jean-Claude Yon et François Vallotton
Assistante: Raphaëlle Ruppen Coutaz
Cours-séminaire destiné aux 2e et 3e années Bachelor

Lundi 10h15-12h00
Anthropole/salle 4030
Lundi 13h15-15h00
Anthropole/salle 5033

Histoire du spectacle vivant: Théâtre et société en Suisse et en France (XIXe-XXe siècles)

MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE

Pour le semestre d'automne, l'enseignement est assuré par Jean-Claude Yon de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Pour le semestre de printemps, l'enseignement est assuré par François Vallotton de l'Université de Lausanne et l'encadrement des étudiant·e·s par l'assistante Raphaëlle Ruppen Coutaz.

Heures de réception Jean-Claude Yon	sur rendez-vous (Anthropole/bureau 5090), jeanclaudeyon@wanadoo.fr
Heures de réception François Vallotton:	sur rendez-vous (Anthropole/bureau 5090), francois.vallotton@unil.ch
Heures de réception Raphaëlle Ruppen:	sur rendez-vous (Internef/bureau 276.6), raphaelle.ruppencoutaz@unil.ch

Conditions de participation

Afin d'obtenir l'accréditation de ce séminaire, les participant·e·s doivent rendre un travail de séminaire écrit et prendre en charge une présentation orale. Une présence régulière au séminaire **tout au long de l'année académique** est également exigée.

Organisation du séminaire

Chaque semestre, le séminaire se déroulera en deux temps. Tout d'abord, une série de cours introductifs et de conférences aideront les étudiant·e·s à se familiariser avec les instruments méthodologiques et les approches propres au domaine de l'histoire du spectacle vivant. Puis, après une pause qui permettra aux participant·e·s d'approfondir le sujet qu'ils ont choisi et de travailler de manière rapprochée avec les enseignant·e·s, nous organiserons la présentation des séminaires sous la forme de **deux journées blocs** à la fin de chaque semestre (**10 et 11 décembre 2010, 20 et 21 mai 2011**).

Séminaire écrit

Le travail écrit doit être rendu au plus tard **deux semaines avant les journées blocs de présentation**. Il doit se présenter sous la forme d'un article scientifique, soit un texte suivi avec une introduction et une conclusion en relation avec la problématique, ainsi que les références bibliographiques en notes. **Il doit respecter les limites suivantes: env. 30'000 à 42'000 signes (inclus espaces et notes)**. Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés. Pour terminer, les écrits corrigés qui ont été jugés

insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelles insuffisances, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Présentation orale d'un sujet de séminaire (temps de parole : 30 minutes)

Les participant·e·s doivent remettre **deux semaines** avant les journées blocs de présentation un **dossier de séminaire** comprenant:

- un plan détaillé de l'exposé
- une problématique succincte (une page A4, soit environ 2'700 signes)
- une bibliographie sélective respectant les normes de la section d'histoire
- des informations factuelles (biographiques, chronologiques, contextuelles)
- une sélection d'extraits de sources

L'ensemble de ce matériel, qui ne devrait pas excéder une **quinzaine de pages**, sera aussitôt mis à disposition des participant·e·s afin de servir de base à notre discussion commune. Un dossier de séminaire bien pensé permet aussi de gagner du temps lors de la présentation orale. A cette occasion, chaque groupe aura droit à une **trentaine de minutes** pour présenter son sujet: un laps de temps limité qui obligera chacun·e à exposer de manière synthétique les résultats de sa recherche. Il ne s'agira donc pas de reprendre tel quel les propos tenus dans le travail écrit, mais de les adapter à l'exercice oral, tout en ayant pris en compte les éventuelles remarques intervenues entre temps.

Examen

C'est le Prof. François Vallotton qui supervisera l'ensemble des examens qu'il s'agisse d'un sujet se rapportant au cas français (semestre d'automne) ou au cas suisse (semestre de printemps).

Le **sujet d'examen** porte sur un autre sujet que celui traité par l'étudiant·e lors de son séminaire. L'examen ne se focalise pas uniquement sur la thématique choisie, mais fait appel à **l'ensemble des connaissances acquises lors du séminaire**.

L'étudiant·e fait parvenir aux examinateurs un **dossier d'examen** de 5 à 10 pages maximum contenant :

- l'intitulé exact du sujet d'examen
- une problématique succincte (une page A4 soit environ 2'700 signes)
- une petite bibliographie (5-6 titres)
- une sélection d'extraits de sources

Ce dossier est exigé **pour l'examen oral comme pour l'examen écrit**. Il est à **disposition** de l'étudiant·e lors de sa préparation d'examen.